

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 30 (1922)

**Heft:** 5

  

**Artikel:** Soins et emploi du bassin de lit [suite et fin]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682545>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## III.

Au demeurant les organisations de la Croix-Rouge étrangère auront à se conformer de la même manière que la Croix-Rouge suisse aux lois et règlements du pays (v. conclusions du Congrès de la Croix-Rouge à Genève, en date du 5 avril 1921).

## IV.

Les sociétés nationales étrangères qui auront été autorisées à créer des sections en Suisse s'engagent à autoriser la Croix-Rouge suisse à créer des sections dans leurs pays, aux mêmes conditions que celles stipulées dans le présent règlement.

## V.

Les présentes dispositions ont un effet rétroactif pour les organisations de Croix-Rouges étrangères établies en Suisse qui ont un délai de trois mois pour s'y conformer. Le présent règlement leur est communiqué ainsi qu'au Comité international de la Croix-Rouge. Il est publié dans les journaux officiels de la Croix-Rouge suisse.

Bâle et Berne, le 15 mars 1922.

**Au nom de la Croix-Rouge suisse :**

Le président,

Colonel BOHNY.

Le secrétaire général,

D<sup>r</sup> C. ISCHER.

## Soin et emploi du bassin de lit

(Suite et fin)

Mais ce n'est pas tout de savoir nettoyer un bassin après qu'il a servi, il faut aussi ne pas le contaminer lorsqu'il a été nettoyé; un bassin de lit ne doit jamais être *posé à terre*, ni sur une étagère mal tenue. En effet, cet objet devant être glissé sous une malade, une opérée, une accouchée, ne doit pas apporter dans son lit de nouveaux microbes. Réfléchissez aux conséquences de cet acte imprudent et vous comprendrez l'importance de toujours placer le bassin sur une serviette ou une alèze bien propre, afin de le conserver aussi net que possible.

Pour le transport des bassins il est important de se servir de « couvre-bassins ». Un couvre-bassin pourra être fait avec un morceau de toile cirée blanche qui sera lavée fréquemment; ce tissu a l'inconvénient de s'user rapidement, il se craquelle et perd facilement son revêtement lavable. Un carré de coton blanc de 70 centimè-

tres de côté, redoublé sur ses bords afin de présenter un certain poids pour ne pas voltiger et muni d'un encadrement voyant sur le dessus (telle une bande d'andrinople rouge), évitera que ce linge soit pris, par erreur, pour tout autre usage dans la presse du service hospitalier.

Beaucoup de malades alités objectent à l'usage du bassin qui est pourtant une condition de guérison dans bien des cas. Il faut que les gardes-malades sachent le faire accepter, en faisant comprendre le danger du refroidissement, la fatigue du déplacement, le danger de la position verticale pour ceux qui sont constamment étendus et les désordres intérieurs qui peuvent se produire chez les accouchées, les opérées et les malades sujets à des hémorragies internes. Combien de malades, ignorant ces dangers, ont refusé le bassin et ont été frappés de syncope mortelle pour être sortis du lit!

Lorsqu'il s'agira de malades en état de se soulever un peu eux-mêmes, la garde-malade se bornera à passer la paume de la main droite doucement et fermement sous les reins pour aider à ce soulèvement, tandis que, de la main gauche, elle glissera le bassin latéralement. Pour les malades trop faibles ou ne devant faire aucun effort, le concours d'une aide sera réclamé et le malade soulevé selon les règles. En aucun cas on n'essaiera de pousser ou de tirer avec force le bassin, ce qui pourrait provoquer des écorchures, des froissements de peau, pouvant faciliter l'apparition des escarres.

Miss Luckes recommande dans les cas de transpiration profuse, qui rendent le glissement du bassin mal aisé, de passer un linge huilé sur la partie du bassin qui est en contact direct avec la peau. On évitera, par cette précaution, beaucoup de souffrance au malade.

Pour les malades redoutant le contact froid du bassin, on pourra le recouvrir d'une serviette dont les extrémités tordues sur elles-mêmes seront ramenées vers la poignée et fixées à l'anneau. On peut aussi flamber le bassin ou l'ébouillanter, mais il faudra veiller à ce qu'il ne soit pas trop chaud et en vérifier la chaleur en le touchant avec le dos de la main ou l'avant-bras.

Dans les cas contagieux par les selles, fièvre typhoïde ou autre affection microbienne, on pourra mettre préalablement dans le bassin un doigt de solution de sulfate de zinc à vingt pour mille, pour opérer une désinfection immédiate, à moins de contre-ordre du médecin traitant.

Tout récipient ayant reçu des déjections de malades doit être enlevé du chevet du patient *de suite*, de jour ou de nuit, afin de ne pas infecter l'atmosphère de la salle commune ou de la chambre particulière, mais une garde-malade bien stylée ne jettera jamais aucune déjection sans s'être rendu

compte s'il y a lieu de la garder pour l'examen du docteur; c'est à ce moment qu'elle se rendra compte si des débris de pansements sont tombés dans le bassin, elle les enlèvera avec une pince pour éviter l'obstruction des conduites.

Florence Nightingale écrivait en 1859 :

« Dans les maladies où toutes les exhalaisons émanant du corps humain sont au plus haut point dangereuses, il faut non seulement assurer une ventilation suffisante, mais aussi s'efforcer que toutes les matières sécrétées par les malades soient immédiatement emportées comme présentant encore plus de danger.

Il ne serait pas nécessaire de parler si constamment de cet enlèvement si on n'agissait pas si souvent avec négligence à cet égard. Dissimuler les récipients, est toute la précaution que l'on semble parfois croire nécessaire, surtout dans une chambre particulière de malade. »

Le choix du bassin doit être aussi fait avec discernement. Le bassin en forme de pantoufle, qui est le modèle le plus répandu, offre des variantes excellentes ou fort mal commodes. Il faudra choisir le bassin légèrement cintré pour recevoir la saillie de la colonne vertébrale ; le « Perfection », modèle américain d'une forme très différente est préféré par certains malades.

Pour les opérés, les « grands-malades », il est possible d'employer un bassin réiniforme un peu large qui est simplement mis sans soulèvement de la région sacrée et tenu par la garde-malade.

Certains bassins émaillés ronds sont partagés horizontalement, ce qui en facilite le nettoyage.

Tous ces détails ont une grande importance puisqu'il y va de l'intérêt du malade, intérêt non seulement physique mais aussi *moral*.

Il est toujours bien pénible pour ceux qui souffrent d'être placés dans cette si-

tuation dépendante et le personnel ne saurait trop se préoccuper de faciliter, simplifier et assurer de la façon la moins pénible possible ce service envers le prochain. Et surtout, comme le dit si bien Miss Luckes, déjà citée :

« Nurses are not always thoughtful about this as they should be, and beginners especially fail to think enough of the patient's feelings in needing these attentions. A frown on the nurse's face will increase the discomfort a patient has to go through, and, if a nurse realizes that even the nicest way of performing this nursing duty, cannot prevent the necessity for its being distaste-

ful to the patient himself, it will ensure gentle consideration on her part. These little trials, which appear quite insignificant to the nurse, are real troubles to sensitive patients. There are cases in which the utmost skill on the part of the nurse cannot prevent its being painful to the patient to be moved; but, even when there is no actual pain attached, it is always pitiable to need these attentions, and however trying the patient may be, the nurse must remember that his condition justly claims her utmost sympathy. »

(*La Dame à la Lampe*, février 1922.)

---

## La belle ordonnance

Il y a cinq ans qu'Octave Mirbeau est mort. Pour cet anniversaire on se plaît à rappeler les anecdotes dont il fut le témoin ou l'acteur amusé. Il est une petite histoire, peu connue, qu'il aimait à raconter et qui faisait la joie des hôtes de Cheverchemont :

— Mon médecin, assurait-il, a une écriture illisible. Quand je reçois une lettre de lui, j'enrage.... Le mois dernier, je le priai à déjeuner :

— Volontiers, me répondit-il, mais je ne puis fixer de date. Je suis occupé!.... Je vous écrirai.

— Huit jours après, comme je partais pour Paris, je reçus sa lettre. Je savais que cette lettre était de lui parce qu'elle était écrite sur du papier à ordonnances

où son nom était imprimé. Quant à la lire!.....

— Cependant, il me fallait savoir quel jour je devais l'attendre. Agacé, je mis sa lettre dans ma poche.

— A Paris, je téléphonai. Mon médecin était absent. Que faire?

— J'eus alors une idée :

— Les pharmaciens, me dis-je, ont l'habitude des écritures de médecins. J'entrai chez un apothicaire et je lui tendis le papier. Il disparut derrière son comptoir sans me laisser le temps de lui exposer ma requête. Mais je le vis, de loin, qui chaussait ses lunettes et qui considérait ma lettre. Après quoi, il revint, me tendit un flacon et me dit simplement :

— Monsieur, c'est 7 francs!

---

## Nouvelles de l'activité des sociétés

**Croix-Rouge vaudoise.** — La Croix-Rouge vaudoise a eu au Casino de Morges, sous la présidence du D<sup>r</sup> André Guisan, son assemblée de délégués.

L'assistance a entendu avec un vif intérêt le rapport présidentiel sur l'activité du comité et des sous-sections pendant le dernier exercice. Toutes les sections ont travaillé dans le but